



DEMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE

DOCUMENT COMPLÉTÉ À REMETTRE A LA MAIRIE

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.

DEMANDEUR

NOM et Prénom / Dénomination sociale : SIRET :

Adresse actuelle :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Courriel :

LIEU D'INTERVENTION DE LA CONSTRUCTION

Adresse :

Commune : Code postal :

Parcelle :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier : Habitat individuel Habitat collectif - nombre de logements :

Professionnel : Local professionnel Industriel

Robinet d'Incendie Armé (RIA) : Oui Non

Débit souhaité : m³/heure

Précisez votre activité :

Restaurateur	Maison de retraite ou de soins, centre pénitentiaire	Salle de sports, hygiène, bains, douches...
<input type="checkbox"/> Commerce (hors métiers de bouche)	<input type="checkbox"/> Enseignement	<input type="checkbox"/> Salon de coiffure
<input type="checkbox"/> Commerce (métiers de bouche)	<input type="checkbox"/> Camping	<input type="checkbox"/> Pressing, laverie
<input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (avec repas)	<input type="checkbox"/> Établissement de loisirs, bars, ...	<input type="checkbox"/> Activité administrative
<input type="checkbox"/> Hôtellerie / Chambre d'hôtes (sans repas)	<input type="checkbox"/> Cabinet médical	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

Pour faire votre choix, merci de consulter [le lexique au verso](#).

- Réalisation complète
 Amorce de branchement
 Achèvement (pose de compteur)
 Modification
- Fermeture définitive après résiliation d'abonnement
 Autre :

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

À NOTER : l'instruction de votre demande se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.

- Le plan de situation
 Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
 En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m³/h)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande reçue le :

Avis du maire : favorable défavorable

Cachet et signature :

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document.

Le : à :

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

EXECUTION DES TRAVAUX

PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS (S'IL Y A LIEU)

1. La mairie précise la nature et le montant des travaux à réaliser par l'intermédiaire d'une demande de travaux qui sera transmise au propriétaire et qu'il lui appartiendra de compléter.
2. Le propriétaire accepte les conditions techniques et financières par le renvoi à la mairie du document « acceptation de travaux » dûment signée ainsi que du versement des acomptes demandés.
3. La mairie fait exécuter les travaux par une entreprise agréée (sans objet si le branchement est existant et conforme).

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

LEXIQUE

- **La réalisation complète d'un branchement** comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).
- **L'amorce de branchement** comprend les travaux liés à la réalisation partielle du branchement (hors pose du compteur d'eau potable).
- **L'achèvement du branchement** comprend les travaux de pose du compteur d'eau sur une amorce existante (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).
- **La modification du branchement** comprend les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant (déplacement du compteur). Les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge.
- **La fermeture définitive** pour résiliation d'abonnement consiste à déposer le compteur d'eau potable, à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau. Suivant l'article 10.B du règlement eau potable, il est rappelé que toute demande de réouverture entraînera des frais équivalents à la pose d'un branchement neuf.
- **Le Robinet Incendie Armé (RIA)** est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non.

Mairie de Thannenkirch

9 rue Sainte Anne - 68590 THANNENKIRCH

Tél. 03 89 73 10 19 – Courriel mairie.thannenkirch@wanadoo.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de la mairie dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée le cas échéant des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courriel à la mairie.